

**SPARTAN CHEMICAL COMPANY, INC.
SIMDUT FICHE SIGNALÉTIQUE**

SECTION I : INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT :
SUPER NEUTRAL L10

USAGE DU PRODUIT : Nettoyant désinfectant super concentré

NOM DU FABRICANT ET L'ADRESSE
Spartan Chemical Company, Inc.
1110 Spartan Drive, Maumee, OH 43537 USA

NO. DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE
888/314-6171 (24 Heures)
INFORMATIONS SUR LE PRODUIT : 800/537-8990

SECTION II : INGRÉDIENTS DANGEREUX :

N° CAS	% W	NOM(S) CHIMIQUE(S)	VLE			DL50	CL50
			MPT mg/m ³	LECT mg/m ³	Plafond mg/m ³		
7173-51-5	15-20	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	----	Non établies	----	229 mg/kg (quail)	Non disponible
64-17-5	1-5	Éthanol	1900	---	---	7060 mg/kg (rat)	Non disponible

SECTION III : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION > 100° C (212° F)	DENSITÉ (H₂O = 1) 0,982	% DE SOLIDE SUR LA MASSE 20 à 25
PRESSION DE LA VAPEUR Non établies	TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) < 1	POINT DE CONGÉLATION Non disponible
DENSITÉ DE LA VAPEUR (AIR = 1) Non établies	APPARENCE ET ODEUR Liquide transparent, parfum fruité-floral	SOLUBILITÉ DANS L'EAU Complète
pH 7,0 à 8,0	SEUIL DE L'ODEUR Non disponible	ÉTAT PHYSIQUE Gaz ___ Liquide <u>X</u> Solide ___
COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE Non disponible		

SECTION IV : RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR > 100° C (212° F)	MÉTHODE DE DÉTERMINATION ASTM - D56	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ Non disponible
MOYENS D'EXTINCTION Dioxyde de carbone, poudre extinctrice, eau	CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ Sans objet	TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION Sans objet
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUSE Non établies		DONNÉES SUR L'EXPLOSIBILITÉ Sans objet

INSTRUCTIONS SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE

Utiliser un appareil respiratoire autonome pour une protection maximale des voies respiratoires. On peut utiliser de l'eau pour refroidir les conteneurs à condition qu'ils ne comportent ni fissures ni fuites.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Les produits de combustion sont toxiques.

SECTION V : RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : STABLE <u>X</u>	CONDITIONS D'INSTABILITÉ Non établies	CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ Non établies
INCOMPATIBILITÉ (SUBSTANCES À ÉVITER)	Acides forts, oxydants forts	
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone	

SECTION VI : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VOIES DE PÉNÉTRATION PRINCIPALES : Contact oculaire, Contact avec la peau, Ingestion, Inhalation, Absorption à la peau

LIMITES D'EXPOSITION : Non établies pour ce mélange.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË : LD50: > 2000 mg/kg (rat)

CONTACT OCULAIRE : Provoque de graves affections oculaire accompagnée de symptômes tels que douleur, rougeur, tuméfaction et des brûlures chimiques.

CONTACT AVEC LA PEAU : Provoque de graves affections cutanées accompagnée de symptômes tels que douleur, rougeur et des brûlures chimiques. Le contact nocif peut ne pas provoquer douleurs immédiatement. Nocif si absorbé à travers la peau.

INGESTION : Nocif en cas d'ingestion. Provoque détérioration ou brûlures chimiques à l'œsophage et aux muqueuses accompagnées de symptômes de douleur, nausée, vomissement et diarrhée.

INHALATION : Toute inhalation de vapeur ou de brouillard du produit risque de provoquer une irritation ou une affection des voies respiratoires accompagnée de symptômes d'inconfort nasal et de rhinorrhée avec douleurs thoraciques et toux.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE

Aucun connu

PROPRIÉTÉ IRRITANTE Corrosif pour les yeux et la peau.	SENSIBILITÉ AU PRODUIT Non disponible	CANCÉROGÉNÉCITÉ Non
--	---	-------------------------------

EFFETS TOXIQUES SUR LA REPRODUCTION Non disponible	TÉRATOGENÉCITÉ Non disponible	MUTAGÉNÉCITÉ Non disponible	EFFETS TOXIQUES SYNERGITIQUES Non disponible
--	---	---------------------------------------	--

SECTION VII : MESURES PRÉVENTIVES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE / MESURES D'INGÉNÉRIE

Porter des gants imperméables en caoutchouc ou équivalent et des lunettes anti-éclaboussures. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être facilement accessibles dans des endroits où le produit non dilué est manipulé. Fournir une bonne aération générale. Un système de ventilation locale peut être nécessaire pour certaines opérations. Si les limites d'exposition (cf. Section II) ne peuvent être maintenues par la ventilation, envisager l'utilisation d'un respirateur homologué NIOSH adapté aux conditions d'utilisation et produits chimiques en Section II.

MESURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT : Creuser une digue et utiliser une matière inerte (sable, terre, absorbant commercial etc) pour contenir les déversements, puis transférer dans des contenants destinés à l'élimination. Éviter que les déversements entrent dans les égouts pluviaux et en mers libres.

MÉTHODES POUR DISPOSER DES DÉCHETS : Assurer la conformité aux réglementations en vigueur.

MÉTHODE DE MANUTENTION : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer de vapeurs ou de brouillards. Ne pas avaler. Utiliser suffisamment de ventilation. Laver abondamment après toute manipulation.

EXIGENCES D'ENTREPOSAGE : Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas congeler. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 49° C (120° F). Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Garder hors de la portée des enfants.

RENSEIGNEMENTS D'EXPÉDITION : Classe 6.1, UN2810, PG III

SECTION VIII : PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer immédiatement les yeux à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes. Consulter un médecin.

PEAU : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Détruire les chaussures contaminées.

INGESTION : Contacter immédiatement un centre antipoison ou un médecin quant au traitement à suivre. Ne pas provoquer de vomissement. Boire d'un ou deux verres d'eau pour diluer le produit. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne qui a perdu connaissance.

INHALATION : En cas d'irritation des voies respiratoires, faire sortir la victime à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.

SECTION IX : RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

SUPER NEUTRAL L10

DATE D'ÉMISSION : Mars 7, 2011

REMPLECE : Mars 7, 2008

APPROUVÉ PAR Ronald T. Cook/ Manager Regulatory Affairs/ Spartan Chemical Company, Inc.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE 800/537-8990